

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP sélectionne Proxinvest et ISS comme agences de conseil en vote aux assemblées générales

Paris, le 25 octobre 2016 – Suite à la consultation lancée le 21 juin 2016 visant à sélectionner des agences de conseil en vote aux assemblées générales, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) a attribué à Proxinvest et ISS un marché relatif à l'analyse des assemblées générales des sociétés françaises et internationales.

Afin de consolider sa démarche d'investisseur socialement responsable, l'ERAFP a adopté en 2012 des lignes directrices en matière d'engagement actionnarial comprenant une politique de vote qui lui est propre. Dans ce contexte, l'ERAFP a souhaité renouveler son recours aux services d'agences de conseil en vote aux assemblées générales afin de l'assister dans l'analyse des résolutions soumises au vote des actionnaires par les entreprises dont il détient des actions *via* les portefeuilles gérés pour son compte.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'ERAFP a retenu, pour une durée de trois ans, deux agences de conseil en vote :

- ➔ **Proxinvest** sur le lot dédié à l'analyse des assemblées générales de sociétés françaises
- ➔ **ISS** sur le lot dédié à l'analyse des assemblées générales des sociétés internationales

Proxinvest aura pour missions :

- La mise à jour de la politique de vote de l'ERAFP pour les sociétés françaises cotées ;
- L'analyse des assemblées générales de quarante sociétés françaises cotées dans le portefeuille de l'ERAFP.

ISS aura pour missions :

- La déclinaison de la politique de vote de l'ERAFP aux marchés hors France ;
- L'analyse des assemblées générales de vingt sociétés internationales cotées dans le portefeuille de l'ERAFP.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 26 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2015. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr